

MAIRIE DE NEUVY-BOUIN
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **4 septembre** à 19H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Neuvy-Bouin, suite à la convocation de Madame le Maire, Claudine GRELLIER.

Date de convocation : 20 juin 2023

Etaient présents : BAILLARGEAU Amandine, BIRAUD Christophe, BRANCHU Anne-Claire, CHENE Christine, GRELLIER Claudine, LEVEAU Stéphane, OTT Salomé, RICARD Thomas, ROY Fabien, VERGNAUD Jean-François.

Excusé(s) : BROSSARD Jean-Marie (pouvoir à Claudine GRELLIER), CADET Gérard (pouvoir à Christine CHENE), DUJOUR Pascale (pouvoir à Thomas RICARD), MARIA Adrien, ROBICHON Aurélie,

Secrétaire de séance : VERGNAUD Jean-François

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du **26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité**

Délibération N°2023-27

RENOUVELLEMENT CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2027 – SEOLIS

Par délibération en date du 24 juin 2019, le conseil municipal acceptait l'offre remise par la société SEOLIS concernant la maintenance du parc de l'éclairage public pour un contrat de 4 ans.

Le contrat étant arrivé à échéance ; il y a lieu de le renouveler pour un montant annuel de 975,00 HT.

Mme le Maire propose la reconduction du contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société SEOLIS.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement du contrat avec SEOLIS
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Délibération N°2023-28

REVISION LOYER 13 ROUTE DE BRESSUIRE

Madame le Maire explique que la locataire du logement communal du 13 route de Bressuire a donné son préavis au 31 juillet 2023.

Des travaux vont être réalisés ; installation d'une cuisine aménagée et changement des radiateurs.

De ce fait ; il est proposé de fixer le nouveau loyer à 475 € hors charges à compter de la date du départ de la locataire actuelle.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ♦ de fixer le loyer du 13 route de Bressuire à 475 € hors charges à compter de la signature du prochain bail de location,
- ♦ de donner pouvoir à Madame Claudine GRELLIER, Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération N°2023-29

REVISION LOYER 11 RUE DU COMMERCE

Madame le Maire explique que la locataire du logement communal du 11 rue du commerce a donné son préavis au 31 Août 2023.

Le loyer était de 500 € et elle souhaite l'établir à hauteur de 520 € au regard de la qualité du logement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ◆ de fixer le loyer du 11 rue du commerce à 520 € hors charges à compter de la signature du prochain bail de location,
de donner pouvoir à Madame Claudine GRELLIER, Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération N°2023-30

DEVIS TRAVAUX REFECTION DE TROTTOIRS LOTISSEMENT ET IMPASSE DU PETIT RUISSEAU

Madame le Maire explique que les trottoirs lotissement et impasse du Petit Ruisseau son en mauvais état. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises :

- Eiffage pour 42 143.59€ TTC
- MRY pour 43 980,36€ TTC

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ◆ de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage pour 42 143.59€ TTC.
de donner pouvoir à Madame Claudine GRELLIER, Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h30

Le secrétaire de séance
VERGNAUD Jean-François



Le Maire
Claudine GRELLIER

